

différents immeubles, d'une valeur totale de 40,000 francs.

NORD
AMBIÈRES. — Par décret inséré à l'Officiel de ce jour, la ville d'Ambièrres (Nord) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre pour cent (4 1/4 p. 100), une somme de cent mille francs (100,000 fr.), remboursable en quatre ans, à partir de 1889, et destinée à pourvoir, avec d'autres ressources, au paiement d'acquisitions d'immeubles et de travaux prévus par une délibération municipale du 18 octobre 1883.

PAS-DE-CALAIS
ARRAS. — On assure que l'évêque de Troyes a accepté définitivement le siège d'Arras.

L'ÉLECTION DE MARCHIENNES
M. Lesur-Bernard vient d'adresser aux électeurs du canton de Marchiennes la lettre suivante :

Messieurs les électeurs,
Le 27 janvier, vous m'avez honoré de près de 1,500 suffrages.
Je vous en remercie; vous avez ainsi affirmé votre attachement aux grands principes d'ordre et de liberté dont je suis le défenseur résolu.
En même temps vous avez manifesté votre désir de confier le soin de vos intérêts à un homme, dont l'ambition était de suivre la voie tracée par le regretté baron de Bouteville.
Un second tour de scrutin est nécessaire.
Je ne crois pas, dans les conditions où il aura lieu, devoir maintenir ma candidature. Néanmoins tout mon dévouement vous est acquis.
Maître de mon temps, je resterai à votre disposition et je serai très-heureux de pouvoir vous être utile par des conseils ou des démarches.
H. LESUR-BERNARD.
Marchiennes, 30 janvier 1884.

MÉTIER CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 21 JANVIER. — Théodore Duvivier, rue de Lannoy, au Pont Rouge — Pierre Dourdeulle, rue de Tournai, 31. — Gustave Coudeur, rue de la Planche Trouée, cour Léopold Florin, 23. — Gaston Coucke, rue de l'Industrie, 1. — Georges et Henri Dejonger, Jumeaux, rue Beaux-arts, 26. — Floris Cochet, rue Desaix cour Dhalin, 20. — Marie Boussy, rue Saint-Jean, 5. — Henri Darnet, rue Beau-éclair, 23. — Auguste Escolas, rue d'Alma, 147. — Alphons Verleyen, rue de la Guinguette, cour Sévigné, 2. — Arthur Dubois, rue de l'Épave, 31. — Victor Legras, rue du Tilleul, Impasse Nabucochono s.r. — Hélène Heurion, rue des Longues Haies, 212. — Floris Watteau, rue d'Estain, cour Desport, 7. — Stéphanie Dégandé, rue de Flandre, chez Théophile Lambert. — Joseph Hout, rue Cadeau, 55. — Jules Vandeweyer, rue d'Antoine, 11.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille NOYALLE, DÉFUNTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, du décès de Monsieur Henri-Joseph DÉREGNON, décédé subitement à Roubaix, le 21 janvier 1884, dans sa 52e année, sont priés de considérer le présent avis comme leur lettre de faire-part, et de vouloir assister au convoi qui aura lieu le dimanche 27 février, à 9 heures, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures, à la même église. — L'assemblée aura lieu à Saint-Martin, 11.

BELGIQUE
L'ÉPURATION DE SAINT-GILLE. — Nous remercions à l'instant les détails qui suivent sur une horrible séquestration qui vient d'être découverte au milieu du populaire faubourg de Saint-Gilles-Bruxelles :

M. Crabbe, commissaire de police de Saint-Gilles, ayant appris avant-hier, par lettre signée, qu'une femme était séquestrée au n° 184 de la chaussée de Waterloo, en avis le parquet, et, ayant reçu un mandat de perquisition, se rendit dans le courant de la journée à l'adresse indiquée. La maisonnette est occupée par les deux sœurs Verveys, qui tiennent un petit commerce de cordages.

M. Crabbe, ayant expliqué à la plus jeune des sœurs le but de sa visite, celle-ci éclata en protestations indignées, criant à la calomnie. Le commissaire procéda à la perquisition à l'étage, où il trouva arrêté par une trappe retenue par une chaîne de fer et par des cordes. Il fit ouvrir et se trouva dans un réduit, en présence de Jeanne Verveys, âgée de soixante ans, la cadette des sœurs Verveys.

Une mauvaise paillasse et deux sales réipients en fer-blanc, dans lesquels on lui faisait passer sa nourriture, voilà tout ce qu'on a trouvé en la possession de cette malheureuse.

Jeanne Verveys a été autrefois en traitement à la maison de santé d'Uccle; elle avait été rendue à sa famille qui ne payait plus la pension.

Les sœurs Verveys expliquent la séquestration, en disant que Jeanne était méchante et qu'elle avait été obligée d'en arriver là, non pouvant pas faire les frais d'une pension à la maison de santé.

Cette pauvre femme, qu'on prétend folle, a cependant des moments de lucidité.

Ainsi, elle parfaitement répondu aux questions du commissaire qui l'interrogeait. « Il y a longtemps, a-t-elle dit, que je suis enfermée ici. » Il parait qu'à plusieurs reprises la séquestrée a cherché à s'évader.

Jeanne Verveys a été emmenée au bureau de police.

M. Crabbe a saisi la porte-volet et différents autres appareils ayant servi à la séquestration de Jeanne Verveys, ainsi que les lambeaux dont elle était couverte.

ANVERS. — Les Anversois se sont lassés sans doute d'entendre dire et répéter, que au point de vue du théâtre, Bruxelles était devenu le faubourg de Paris; ils ont voulu, eux aussi, avoir rang, place et grade dans cette banlieue de l'art lyrique. Et les voilà qui, à leur tour, se paient la fantaisie d'une première représentation d'un opéra inédit d'auteurs parisiens.

FAITS DIVERS
UN IMMENSE INCENDIE a éclaté hier soir, à 4 h. cit Joly, à Paris. Le feu a pris au centre des bâtiments situés entre cette cité et la rue Servan. Les ateliers de deux passementiers, les magasins d'un marchand de charbon de terre, 42 et 44 rue Servan, ceux d'un marchand de bois et enfin les ateliers et magasins renfermant les décors de la Gaîté de la porte Saint-Martin ont été successivement détruits. La nature particulièrement combustible des objets contenus dans les magasins a occasionné un embrasement des plus rapides; à 6 heures, le brasier n'avait pas moins de 400 mètres d'étendue. Malgré la promptitude des secours tout espoir de sauver quoi que ce soit a dû être déçu.

Il fallait préserver les maisons voisines, notamment les écoles de filles et de garçons de la rue Servan qui se trouvent un peu plus haut. On n'a pu circonscrire le feu qu'à 9 h. 1/2 du soir après 6 heures de travail. Vers 6 heures, une immense paillasse s'est produite. Les flammes venaient à atteindre le n° 16 de la cité Joly contenant 63 glacetières. A l'appel des femmes et des enfants, commissaires de police, gardiens de la paix, sapeurs-pompiers et soldats se sont précipités pour procéder au sauvetage tant par les fenêtres que par les escaliers innombrables de flammèches. Il est impossible de donner une liste exacte des victimes de ce grand incendie.

Une femme enceinte s'est jetée d'une fenêtre au 2e étage, et s'est brisée les 2 jambes; sa belle-sœur a été horriblement brûlée et a perdu sa personnalité dans la paille. Beaucoup de pères de famille, revenant de leur travail, appelaient à grands cris leurs femmes et leurs enfants.

Près de 100 familles se trouvent sans asile, et des secours ont été distribués par les conseillers et le préfet de police. Il est impossible d'évaluer actuellement les dégâts matériels.

ENCORE LES VOISINS SACRIFÉS. — Les malheureux habitants de la rue de la Harpe ont subi de graves pertes. Les débris de la toiture ont été projetés sur les maisons voisines, causant de graves dommages.

LE DÉCÈS DE QUATRE CHEMINS. — La commune des Quatre-Chemins, près de Pantin, est venue impressionnée en ce moment par une succession lamentable de décès, survenus dans les circonstances suivantes : Il y a une huitaine de jours, une jeune femme en couches, nommée Marie Combet, succomba, ainsi que son enfant, sans atteinte d'une fièvre puerpérale. On sait que cette horrible maladie décompose le sang avec une rapidité qu'aucun remède ne peut entraver. De plus, elle est contagieuse. Or, à deux jours d'intervalle, quatre autres femmes, soignées par la même sage-femme, mouraient dans des circonstances analogues. Les enfants, également atteints de cette affection, mouraient en même temps que leur mère.

M. Perruche, commissaire de police des Lilas, prévint, ouvrit une enquête à la suite de laquelle l'exhumation des corps des personnes décédées vint d'être ordonnée. Dans les familles de la localité, on s'est vivement ému de ces morts qui se succédaient si rapidement. Aussi la sage-femme qui a opérée les accouchements a-t-elle quitté le pays. On présume que ces accidents ont pour cause un défaut de propreté de sa part. On sait, en effet, que la mortalité des accouchées a diminué, dans de très fortes proportions, depuis que les opé-

rations prennent le soin, dans les hôpitaux d'accouchement, de se laver minutieusement après chaque opération. La sage-femme n'aura évidemment pas pris cette précaution élémentaire.

Plus de maux de tête. — Grand est le nombre de gens qui souffrent de maux de tête; ces affections indiquent presque toujours que l'estomac et le foie ne fonctionnent plus régulièrement. On évite ces souffrances souvent intolérables en prenant les Pilules Suisses. Elles facilitent la digestion.

UNE BIEN AMÈRE DÉROUPE. — Le curé et le vicariste de la paroisse d'Arbuigny, dont le traitement a été supprimé, mais qui sont très-aimés de leurs paroissiens, viennent d'être inscrits comme indigents au bureau de bienfaisance. Voilà des administrateurs à révoquer.

UN HORRIBLE ACCIDENT est arrivé à Marcolli, près de Grenoble. Un habitant de cette localité trouva, ces jours derniers, dans son champ, un obus pesant 80 kilos, provenant des expériences faites par l'artillerie au champ de tir de Chimbordant. Il rapporta chez lui le projectile et se mit en devoir de le dériver en présence de sa femme et de ses deux fils.

Tout à coup une effroyable détonation retentit; vitres, murailles, toiture, tout fut projeté au loin. Le père et les deux enfants ont été tués sur leurs cadavres mutilés, brûlés, étaient horribles à voir; la mère a eu la moitié d'une cuisse emportée. Son état est des plus graves.

Deux petits enfants, appartenant à une autre famille, qui se trouvaient dans une pièce à côté, ont été préservés d'une mort certaine par des trous qui, en s'affaissant, ont formé comme une toiture au-dessus de leur tête.

NOUVELLES DU SOIR
Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL

ANVERS, 31 JANV.
Le ministre de la marine a reçu de l'amiral Meyer la dépêche suivante, datée de Hong-Kong, 31 janvier, 6 h. 30 matin :
La Victorieuse est sortie du bassin dimanche.
Le Duguay-Trouin est arrivé hier.
Le Tourville est parti pour Amoy aujourd'hui.

LIÉGEOIS, 31 JANV.
Ce soir a eu lieu l'inauguration solennelle du buste de Louis Thullier au musée de Picardie. Le préfet, M. Léon Cohn, le maire, M. Fiquet, le conseil municipal, la Chambre de commerce, les chambres syndicales, les autorités civiles et militaires, les lycéens et les enfants ont défilé devant le buste admirablement réussi.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS
Le Sénat a abordé la suite de la discussion du projet de loi relatif aux syndicats professionnels. Sur l'article 5, M. BÉKAÏSSA combat le système de la fédération des syndicats, comme dangereux pour l'ordre public, et comme mauvais pour la liberté de l'ouvrier, et comme parfaitement inutile au point de vue de l'économie générale de la loi.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

LES VENTES D'ANVERS
Anvers, 31 janvier 5 h. 15.
1610 balles ont été mises en vente.
1000 ont été vendues.
Prix en baisse de cinq à dix centimes.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE
Le 31 janvier 1884, au matin

Encaisse de la Banque	1.945.845.19
Effets échus à recevoir	282.015.15
Portefeuille de Paris : Commerce	62.490.218.13
Portefeuille des succursales : Effets sur places	691.271.82.8
Avances sur dépôts et monnaies	10.807.000
Avances sur titres	158.892.38.85
Avances à l'étranger : succursales	147.000.000
Avances à l'étranger : réserves	10.000.000
Loi du 17 mai 1874	2.880.750.14
Ex-banque départementale	7.284.812
Comptes courants de Paris	4.000.000
Réserves immobilières	11.597.444.16
Réserves spéciales	11.597.444.16
Dépenses d'administration	47.774.23
Emplis de la réserve spéciale	11.597.444.16
Monnaies italiennes en dépôt	4.586.671.60
Divers	4.023.314.23

Capital de la Banque	182.500.000
Bénéfices en addition au capital	2.002.315.54
Réserves mobilières	10.000.000
Ex-banque départementale	2.880.750.14
Loi du 17 mai 1874	7.284.812
Comptes courants de Paris	4.000.000
Réserves immobilières	11.597.444.16
Réserves spéciales	11.597.444.16
Dépenses d'administration	47.774.23
Emplis de la réserve spéciale	11.597.444.16
Monnaies italiennes en dépôt	4.586.671.60
Divers	4.023.314.23

PROGRAMME DES THÉÂTRES
THÉÂTRE ROYAL DE BRUXELLES. — Dimanche 2 février, à 8 heures : Le Petit Duc, opéra-comique en 3 actes. — Marie Jeanne ou la Femme du Peuple, drame en 4 actes.
LUNDI 3 février, représentation extraordinaire. Mardi 4 février, à 8 heures : Prête-moi ta femme, comédie bouffe en 2 actes. — Manicotte Nitouche, opérette en 4 actes.
OPÉRA ROYAL. — Dimanche 2 février 1884, à 7 h. 1/2. — A la demande générale, pour les acteurs de la célèbre troupe de M. ROVASCO, vélocipédistes et gymnastes aériens. — grande représentation variée. — Cette soirée sera donnée par plusieurs artistes nouveaux et de tous genres, que M. ROVASCO a engagés spécialement. Orchestre nombreux et choisi. — Cette brillante représentation précède trois soirées amateurs de gymnastique de la ville de Roubaix, qui ont bien voulu prêter leur gracieux concours. — Le bureau sera ouvert une heure avant la représentation. — Prix des places réduits : Loges 2 fr. 50, chaises 4 francs, tour 1 fr. 50, 1re galerie 1 fr., 2e galerie 50 cent. — On grand des billets à l'avance chez M. Lesquillou, rue du Vieil-Anbrevoir, 15.

TOUJOURS JEUNE
Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire les quelques lignes qui suivent, extraites d'une lettre que nous recevons d'un de nos abonnés : « Je ne saurais trop vous remercier de m'avoir indiqué ce moyen si simple et si efficace pour faire disparaître cette précocité et malheureuse calvitie si désagréable et devenir un obstacle à mes projets de mariage. Suivant votre conseil, j'employai la Lotion Régénératrice de Dr Sarrut et après quelques semaines de traitement les pellicules avaient disparues et une nouvelle chevelure abondante et soyeuse couvrait mon crâne jadis dénudé. »
Nous rappelons que le dépôt de ce précieux produit (3 fr. le flacon) se trouve à Roubaix, chez M. DESUX, médecin pharmacien consultant. 20539-7831-2503

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON & A LA MEDITERRANÉE
EXPOSITION INTERNATIONALE DENICE
CARNAVAL DE NICE
TRAIN DE PLAISIR DE PARIS A MARSEILLE ET A NICE
Un jour à Marseille. — Cinq jours à Nice
Prix (aller et retour)
2e classe 60 fr.
3e classe 50 fr.
A l'occasion du Carnaval de Nice, la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée organise un train de plaisir dans les conditions suivantes :
ALLER
Départ de Paris, le 19 février, à midi 10.
Arrivée à Marseille, le 20 février, à 1 h. 15 soir.
Séjour à Marseille.
Départ de Marseille, le 21 février, à 1 h. 30 soir.
Arrivée à Nice, le 22 février, à 6 h. 15 matin.
RETOUR
Départ de Nice, le 27 février, à 1 h. 25 soir.
Arrivée à Paris, le 28 février, à 6 h. 55 soir.
On peut se procurer des billets, pour ce train de plaisir, à partir du 4 février, à la gare de Paris; dans les bureaux-succursales de la Compagnie; à l'Agence Lubin, 36, Boulevard Haussmann; à l'Agence Cook & Co, rue Scribe, 15, place du Havre et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; à l'Agence des Wagons-lits, 2, rue Scribe; à l'Agence IL Gaze, 7, rue Scribe et, rue Duphot; à l'Agence Caygill, 15, avenue de l'Opéra; et à l'Agence G. Bordée, 22, rue de la Chapelle d'Antin.
20888
Le directeur-général ALBERT REBOUX
Imprimerie ALFRED REBOUX